



- Participation Mouvement des personnels en situation de handicap :
demande de bonification avant le 11/02/2014
- Demandes d'allègement de service pour raison médicale : avant le 03/02/2014

Demandes de mise en dispo :
- de droit : envoi à l'IEN pour le 20/02/2014
- sur autorisation : envoi à l'IEN pour le 03/04/2014
- réintégration : 17/04/2014

snuipp rhône informations

n° 6 - 24 /01/2014
prix : 0,15 €

édito

Prochaines RIS spécifiques

SEGPA / ULIS

mercredi 29 janvier - 14h à 17h
Bourse du Travail - Salle C

RRS - ECLAIR

Plus de maîtres que de classes
mercredi 19/02/2014 - 9h-12h -
Bourse du Travail - Salle des Congrès

MOUVEMENT

en mars à la Bourse du Travail

Autres RIS dans tout le département
les mercredis 2 et 9 avril 2014

Trop lourd, trop lent, trop cher

On peut dire que le président Hollande aime les chocs ; après le choc de compétitivité, le choc de simplification, le choc des photos, voici le choc du "pacte de responsabilité". Après les 20 milliards d'euros du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), ce sont 35 milliards supplémentaires qui vont être offerts aux entreprises sous la forme d'exonération de cotisations avec, comme espoir que cela aboutira à des créations d'emplois ! Le cadeau est tellement énorme que même la droite en reste coite.

Et pour financer une partie du pacte, la poursuite de la baisse des dépenses publiques est amplifiée avec l'objectif de 77 milliards de baisse des dépenses d'ici la fin du quinquennat. En 3 ans, le gouvernement propose donc de supprimer l'équivalent du budget de l'Education Nationale plus celui de la justice, de l'agriculture et de la culture ! La dénonciation publique sur "les excès et les abus" de la sécurité sociale, participe à cette mise au pilori des dépenses publiques d'un état jugé "trop lourd, trop lent, trop cher". Une fois de plus, l'état est perçu comme une charge et non comme un atout.

Alors que déjà les créations de postes dans l'éducation nationale (qui suffisent tout juste à stabiliser une situation dégradée) se font au détriment des autres ministères, on ne peut qu'être pessimiste sur les moyens budgétaires nécessaires à la mise en oeuvre des diverses réformes lancées par le ministre Peillon (REP/PDMQDC, sans parler des rythmes...).

Il y a donc loin de la coupe aux lèvres entre les intentions louables et les moyens indispensables pour une vraie priorité au primaire. D'ores et déjà, le SNUipp-FSU lancera une alerte sociale afin de dénoncer les dotations insuffisantes dans le cadre des opérations de carte scolaire.

Yannick LE DU
Secrétaire départemental



Comité National de suivi des rythmes : le SNUipp-FSU n'a pas l'intention de faire de la figuration !

Le SNUipp-FSU porte la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret. Le SNUipp-FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle il s'est toujours opposé. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Le SNUipp-FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et son refus de toute déréglementation. Il sera vigilant et dénoncera toute tentative de limitation d'accès aux temps partiels au prétexte de la mise en place de nouveaux rythmes. Nous portons au sein du comité national de suivi de la réforme des rythmes l'ensemble de ces revendications ainsi

que les réalités et les difficultés rencontrées sur le terrain. Nous avons fait inscrire dans les rapports des préconisations comme la prise en compte de l'avis du conseil d'école, la gratuité et l'intérêt de temps de concertation avec les personnels du périscolaire. Ce comité a rendu un rapport au ministre le 23 décembre qui précise la revendication de réécriture de la réforme portée par le SNUipp-FSU. En désaccord avec les principaux éléments de son contenu, le SNUipp-FSU ne s'est pas associé à ce rapport. Nous dénonçons l'attitude du ministre qui refuse d'entendre les revendications des personnels et l'absolu nécessité de réécriture du décret. C'est pourquoi nous nous engageons dans un travail de constitution d'un contre rapport national dans l'ensemble des départements. Il aura pour but de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif des conséquences de cette réforme, pour ceux qui l'ont mise en place, sur les apprentissages scolaires et sur les conditions de travail des enseignants. Il aura aussi pour but de mettre en avant les conditions de préparation de la rentrée pour les autres. (Projet finalisé

ou non, en concertation avec les collègues ou non, respectant le décret ou non...). Tous ces éléments étayeront notre demande de réécriture et nous permettront de porter notre projet pour l'école. Le 12 février, lors du prochain Comité national de suivi, le SNUipp-FSU rendra public ce contre-rapport. Il en rendra compte à l'ensemble de la profession et lors d'une conférence de presse. Il demandera que ce contre-rapport soit étudié lors de la séance suivante le 11 mars. Ne restez pas spectateurs, aidez-nous à agir en remplissant le questionnaire qui vous concerne :

- Les syndiqués qui sont déjà passés à 4.5 jours, ont reçu un mail pour le remplir en ligne, les autres peuvent le télécharger sur notre site et nous le renvoyer.

- Pour ceux qui passeront à 4.5 jours à la rentrée prochaine, un mail arrivera dans les écoles pour remplir le questionnaire en ligne. Une version imprimable sera également disponible sur notre site.

Toutes les informations et actions locales sont sur notre site.



Sommaire

page 1

Edito
RIS

page 2

Comité National de suivi
des rythmes

Calendrier des instances

Carte scolaire

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Calendrier des instances :

les élections municipales n'auront pas la peau du 2ND mouvement

Dans le calendrier prévisionnel des instances 2013-2014 qui nous est parvenu en octobre, la Direction académique, contrainte par la mauvaise habitude de ne dévoiler que très tardivement les mesures de carte scolaire pour ne pas "interférer" dans les élections municipales, proposait purement et simplement de supprimer la seconde phase informatisée du mouvement, pour affecter manuellement tous les personnels restés sans postes. Le SNUipp-FSU du Rhône est tout de suite intervenu pour faire une contre-proposition garantissant aux enseignants du département restés sans poste à l'issue de la première phase la possibilité de formuler 30 vœux qui seront bien étudiés au barème. C'est bien notre proposition qui a été retenue, et nous remercions les services de la Direction académique de l'effort qu'ils s'engagent ainsi à faire pour réaliser toutes les opérations dans des délais raccourcis. Un premier groupe de travail sur l'affectation des futurs stagiaires est programmé le 7 février, un second sur les règles du mouvement le 14 février. Nous porterons à nouveau lors de ces 2 réunions, nos revendications d'équité et de transparence dans l'intérêt des personnels.

Carte scolaire

Lors du comité technique académique du 20 janvier, la rectrice d'académie a présenté la répartition départementale des 264 postes accordés par le ministère pour notre académie. Certes, cette dotation est importante et fait de l'académie de Lyon, la 3^{ème} mieux dotée de France après celles de Versailles et Créteil. Mais elle sera insuffisante pour permettre l'amélioration des seuils puisque 4893 élèves supplémentaires sont attendus. Pour le Rhône, la hausse attendue du nombre d'élèves sera de 2,2% soit 3500 élèves en plus. L'Inspecteur d'académie DASEN (nouvelle dénomination) aura à sa disposition 190 postes (191 l'an dernier) pour répondre d'une part à la hausse démographique, d'autre part, aux mesures d'allègement de service pour les enseignants des nouveaux REP PLUS

(nouvelle dénomination), sans oublier la scolarisation des moins de 3 ans, le plus de maîtres que de classes, les besoins en ASH... La rectrice d'académie a précisé qu'elle souhaitait que 172 des 190 postes soient consacrés à la variation démographique et a annoncé le déploiement de 5 REP PLUS dans l'académie dont 4 dans l'agglomération lyonnaise. Les enseignants de ces nouveaux réseaux seraient déchargés de 9 jours d'enseignement sur l'année. Malgré la demande syndicale, la rectrice a confirmé que les opérations de carte scolaire se dérouleraient après les élections municipales. La rentrée 2014 s'annonce donc aussi tendue que celle de 2013. En tout état de cause, le SNUipp-FSU fera en sorte que toutes les ouvertures de classes nécessaires se fassent dès le mois d'avril.



SNUipp Rhône Informa- tions

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
Cedex 04
Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
École libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0615 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 1500 exemplaires